



Paris le 21 JUIL. 2010

**Direction  
générale de  
l'enseignement  
scolaire**

**Service  
des enseignements et  
des formations**

**Sous-direction  
des écoles, des  
collèges et des lycées  
généraux et  
technologiques**

**Bureau  
des programmes  
d'enseignement  
DGESCO A1-4  
N° 2010-0305**

Affaire suivie par  
Pierre Laporte  
Téléphone  
01 55 55 35 44  
Télécopie  
01 55 55 12 44  
Courriel  
pierre.laporte  
@education.gouv.fr

110, rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Co-secrétaire général, Madame,

Votre lettre du 15 juin 2010, relative au programme limitatif de littérature en classe terminale de la série L, a retenu toute mon attention et appelle les réponses suivantes sur les différents points que vous évoquez.

La liste des œuvres inscrites au programme limitatif de littérature en classe terminale de la série L est établie par le groupe des lettres de l'Inspection générale, qui en a la charge ; le renouvellement partiel de ce programme s'est fait selon la procédure habituelle.

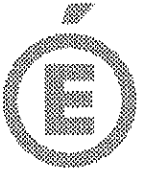
Les propositions des membres du groupe des lettres de l'Inspection générale sont chaque année le fruit d'une concertation interne et d'un dialogue avec les partenaires et les spécialistes qu'ils ont par ailleurs choisis de consulter.

Le choix d'inscrire le troisième volume des *Mémoires de guerre* de Charles de Gaulle au programme de l'année 2010-2011 est conforme à l'esprit et à la lettre du programme de littérature en vigueur ; il est fondé sur des considérations d'ordre littéraire.

L'étude de cette œuvre s'inscrit en effet dans l'objet d'étude « littérature et débat d'idées – littérature et histoire » et permet « un dialogue cohérent avec les autres disciplines enseignées dans la série, en particulier la philosophie et l'histoire », pour reprendre les termes du programme. La lecture de cette œuvre amène à étudier l'écriture autobiographique et le genre littéraire des mémoires : de Gaulle s'inscrit dans la lignée d'auteurs antiques comme Tacite ou César et dans la tradition française du duc de Saint-Simon, du cardinal de Retz ou encore de Chateaubriand. Son étude enrichit ainsi la culture littéraire des élèves et développe leurs capacités à « contextualiser œuvres et textes » et à « comprendre et interpréter les textes selon leurs formes et leurs contextes ».

Le tome III des *Mémoires de guerre* permet notamment l'étude de l'art du portrait, celui de Churchill, de Staline ou encore de Roosevelt. L'écriture de de Gaulle se caractérise par sa clarté, son rythme propre, une éloquence et une rhétorique marquées par une solide culture et une familiarité avec les grands auteurs classiques, autant d'éléments susceptibles de faire l'objet de riches analyses en cours de littérature. Enfin, cette œuvre est remarquable par sa composition, qui peut également être étudiée avec profit en classe.

Monsieur Roland HUBERT,  
Co-secrétaire général du SNES  
Madame Magali LESPINASSE  
Membre du Groupe Lettres du SNES  
SNES-FSU  
46, avenue d'Ivry  
75647 Paris Cedex 13



2 / 2

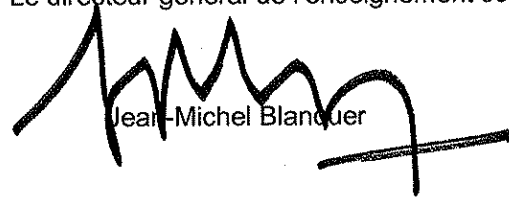
Les œuvres inscrites au programme limitatif de littérature ne font pas l'objet de documents ressources pour faire la classe. L'inscription d'une œuvre au programme est néanmoins toujours suivie de nombreuses publications scientifiques, dans lesquelles les enseignants pourront puiser.

Par ailleurs, les autres œuvres de ce programme limitatif sont elles aussi conformes au programme de littérature en vigueur. L'ensemble forme un tout cohérent et riche de repères littéraires et plus généralement culturels pour les élèves de la série L, entre récit épique fondateur de la littérature occidentale, fiction romanesque et fiction cinématographique contemporaines, écriture autobiographique, et œuvre théâtrale interrogeant genres, tons, langage et conventions du théâtre.

Je fais donc toute confiance aux enseignants de lettres pour tirer le meilleur parti en classe de ce programme dense, pour le plus grand profit des élèves dont ils ont la charge.

Je vous prie de croire, Monsieur le Co-secrétaire général, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Michel Blanquer